

CALENDRIER DES EPREUVES BACCALAUREAT PROFESSIONNEL
SESSION JUIN 2025

INSTALLATEUR EN CHAUFFAGE, CLIMATISATION ET ENERGIES RENOUVELABLES (22707)

METROPOLE-MAYOTTE

Aucun candidat n'est autorisé à sortir de la salle d'examen pendant la première heure du déroulement des épreuves.

EPREUVES	DATES	HEURE DE PARIS	NATURE
Epreuves d'enseignement général			
Français - U51	Lundi 12 mai 2025	8 h 30 - 11 h 30	écrite
Histoire - géographie et enseignement moral et civique - U52		14 h - 16 h 30	écrite
Arts appliqués et cultures artistiques - U6 <i>Epreuve ponctuelle pour les non habilités au CCF</i>	Mardi 13 mai 2025	9 h 30 - 11 h 30	écrite
Economie - gestion - U33		14 h - 16 h	écrite
Langue vivante A - U4 (1) <i>Epreuve ponctuelle pour les non habilités au CCF</i>	Mercredi 21 mai 2025	14 h - 15 h	écrite
Epreuve scientifique - E1 -Mathématiques - U11 -Physique-chimie - U12 <i>Sous-épreuve sponctuelles pour les non habilités au CCF</i>		10 min	écrite et pratique sur support informatique
Prévention - santé - environnement - U34	Jeudi 26 juin 2025	9 h 30 - 11 h 30	écrite
Projet	A partir du 26 juin 2025 A l'initiative des académies	Durée globale : 15 min - présentation : 5 min - questions : 10 min	orale
Epreuve d'éducation physique et sportive - U7 <i>Epreuve ponctuelle pour les non habilités au CCF</i>	A l'initiative des académies		pratique
Epreuve E2			
Préparation d'une intervention - E2 <i>Epreuve ponctuelle pour les non habilités au CCF</i>	Mercredi 14 mai 2025	13 h 30 - 17 h 30	écrite
Epreuve E3 : épreuve prenant en compte la formation en milieu professionnel			
Réalisation et mise en service de l'installation - E31 <i>Sous-épreuve ponctuelle pour les non habilités au CCF</i>	A l'initiative des académies À compter du Jeudi 15 mai 2025 (Les sous-épreuves E31 et E32 doivent obligatoirement être organisées après l'épreuve E2.)	Durée : 13 h	pratique écrite orale
Travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique et de dépannage - E32 <i>Sous-épreuve ponctuelle pour les non habilités au CCF</i>		Durée : 3 h	pratique écrite orale
Epreuve facultative			
Epreuve facultative de langue vivante - UF1 (2)	A l'initiative des académies	Durée globale : 20 min dont préparation : 5 min	orale

(1) La durée totale de l'épreuve est de 1h10 minutes. 1ère partie évaluation écrite (1h) 2nde partie évaluation orale (10 minutes) Dans la mesure du possible l'épreuve écrite et orale devront se dérouler le même jour.

(2) La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre des épreuves obligatoires.

A renseigner avant validation des calendriers : sélectionner OUI / NON dans le menu déroulant

Epreuves écrites professionnelles communes avec Antilles-Guyane	OUI
--	------------